



Paris, le 18 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL annonce la création d'un fonds d'allègement des charges pour la filière apicole

Stéphane Le FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a décidé de répondre à la demande d'aide exceptionnelle formulée par la profession apicole en demandant à FranceAgriMer de mettre en place un fonds d'allègement des charges. Les conditions d'attribution de ces aides de trésorerie ont été décidées de manière concertée avec la profession lors du comité apicole du 16 septembre.

Des reports de cotisations sociales décidées en région pourront compléter également ce dispositif.

Le ministre Stéphane LE FOLL a lancé le 8 février dernier un plan ambitieux de développement durable de l'apiculture française.

L'ambition de ce plan est de faire de la France l'un des plus grands pays apicoles de l'Union européenne alors que chaque année la France importe 25 500 tonnes de miel sur les 40 000 consommées. Ce plan vise également à développer le cheptel apicole dans un contexte de fragilité généralisée des colonies d'abeilles.

Néanmoins, depuis le Printemps dernier les apiculteurs font face à des circonstances climatiques exceptionnelles et notamment une succession quasi continue de conditions de froid et de pluie qui ont eu pour conséquence de bloquer les abeilles à la ruche à la sortie de l'hiver (elles ne peuvent pas sortir en dessous de 12°C et par temps de pluie). Les réserves de la ruche épuisées, les apiculteurs ont dû nourrir leurs abeilles pour sauver les colonies mais ont dû constater une récolte de printemps quasi nulle. Ces difficultés s'ajoutent à celles enregistrées en 2012 et génèrent une situation de trésorerie très tendue des exploitations apicoles, tout particulièrement pour les jeunes récemment installés.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr